

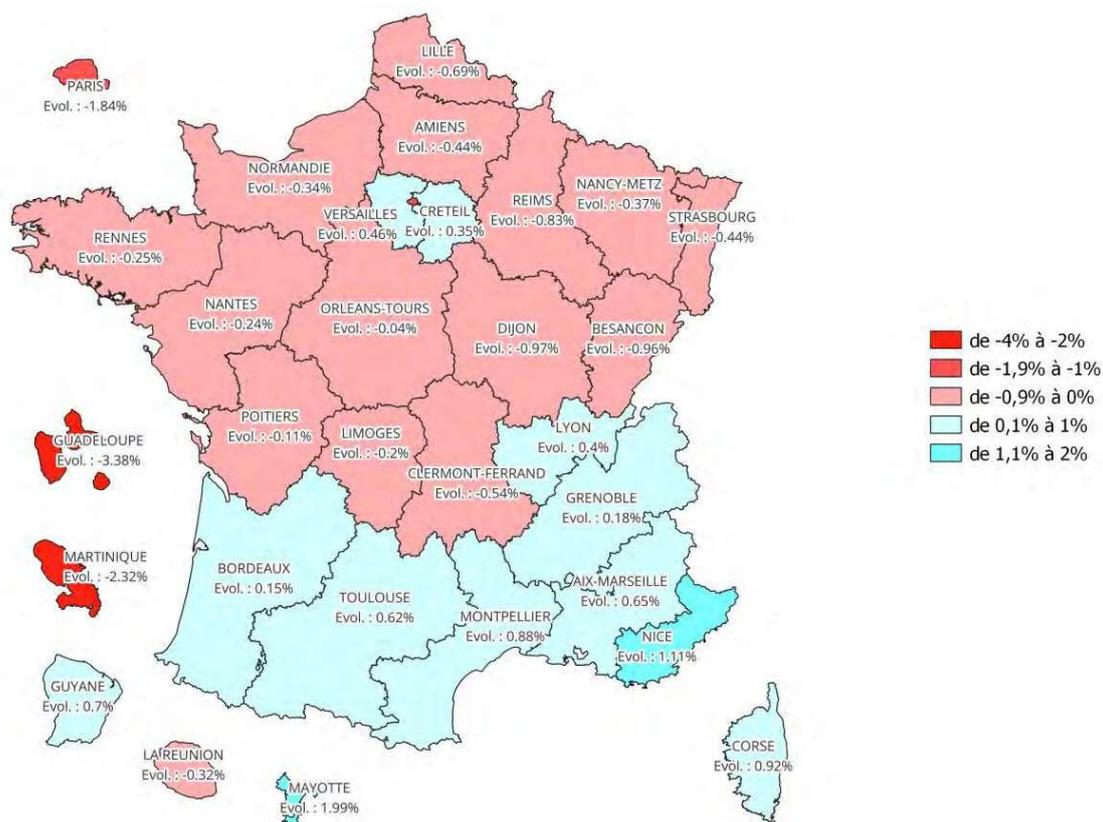
Répartition des emplois du BOP 141 - Rentrée 2023

I. Répartition des emplois enseignants du 2nd degré (BOP 141)

↳ Rappel du contexte national

La baisse démographique attendue dans le second degré, à la rentrée scolaire 2023 est de -840 élèves.

Évolution prévue des effectifs d'élèves (en %) à la rentrée scolaire 2023 (2nd degré public)



- **Les moyens de la rentrée scolaire 2023 inscrits au PLF**

- ✓ Le projet de loi de finances prévoit une diminution de 481 emplois d'enseignants du second degré public ;
- ✓ Les volumes de stagiaires temps plein et mi-temps restent identiques à ceux de la rentrée 2022.

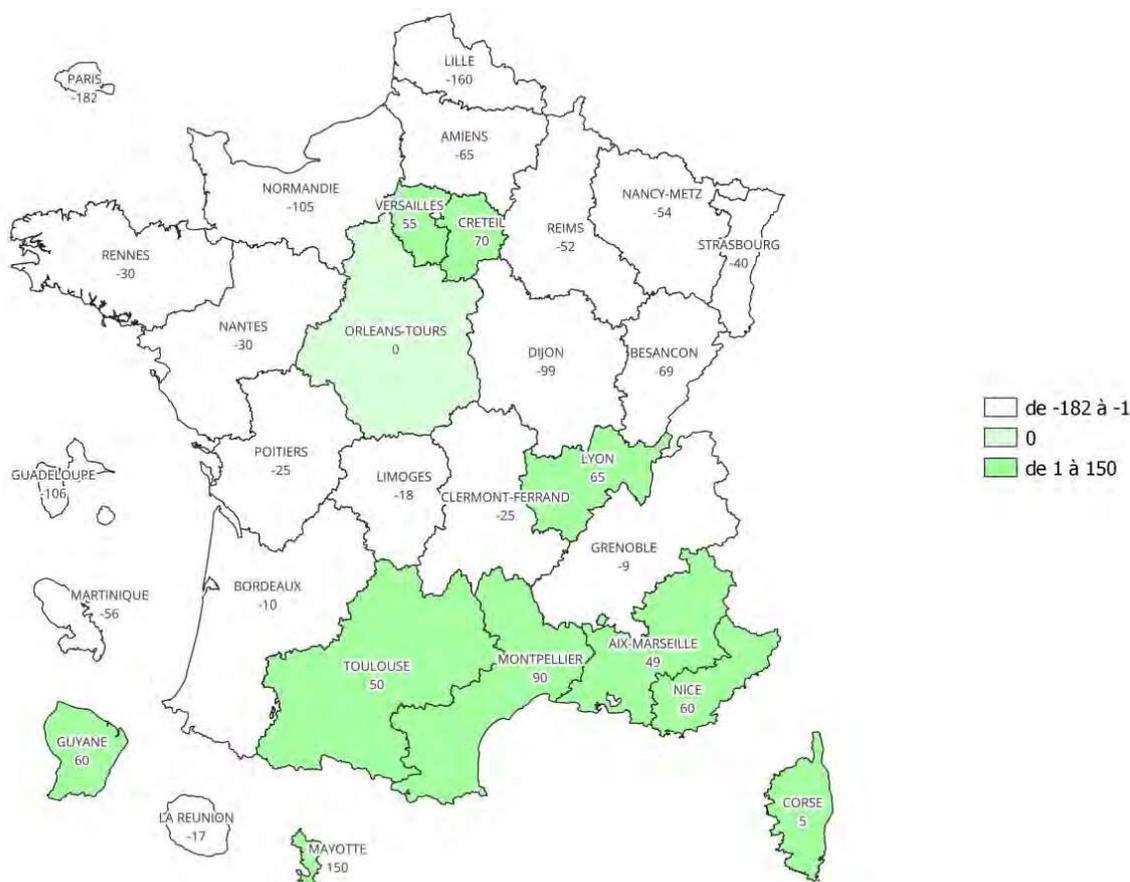
- **Priorités en faveur du second degré à la rentrée 2023 :**

Les mesures de rentrée doivent permettre :

- de financer une heure et demie de mathématiques (obligatoire) pour tous les élèves de première générale qui n'auront pas choisi la spécialité mathématiques ;
- d'accompagner la hausse démographique des académies qui connaissent une évolution positive ;
- d'assurer le développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- de renforcer la mixité sociale au sein des EPLE, en finançant des sections internationales dans les collèges les plus défavorisés (ouverture et montées pédagogiques) ;
- de financer les montées pédagogiques des Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) ;

➤ Le contexte de l'académie d'Amiens

Évolution des moyens d'enseignement (en ETP) à la rentrée scolaire 2023 (2nd degré public)



- ✓ Avec une baisse d'environ 0,2% chaque année, cette baisse s'est accentuée en 2021 (-0,9%), l'académie a perdu 2 738 élèves depuis 2018. À la rentrée 2022, cette baisse s'est poursuivie (-0,6%) et représentait 862 élèves de moins. De même, la démographie scolaire devrait à nouveau baisser à la rentrée 2023 avec une diminution attendue de 632 élèves (-0,4%) dans un contexte national de légère baisse (-840 élèves au niveau national).
- ✓ Compte tenu du contexte démographique scolaire, les moyens alloués à l'académie pour la rentrée scolaire 2023 sont déclinés comme suit :
 - -48 ETP en heures postes (HP),
 - -17 ETP en heures supplémentaires années (HSA).

➤ Proposition de répartition de l'évolution des moyens enseignants

La proposition de répartition de l'évolution des moyens enseignants tient compte des évolutions de structures prévisionnelles de chaque catégorie d'établissement et permet le financement de mesures prioritaires au niveau académique comme la création de 3 ULIS supplémentaires.

➤ Consultation du comité social d'administration (CSA)

La consultation du comité social d'administration porte sur l'évolution des moyens d'enseignement du 2nd degré dans l'académie. La mise en œuvre des priorités de la rentrée scolaire 2023 conduit aux évolutions suivantes :

	Variation des moyens d'enseignement (HP en ETP)	Variation des moyens d'enseignement (HSA en ETP)	Variation des moyens d'enseignement
CLG AISNE	-11	-2	-13
CLG OISE	-11,5	-1,5	-13
CLG SOMME	-19	-2	-21
LYCEES et LP	-9,5	-11,5	-21
ULIS	+3		+3
TOTAUX	-48	-17	-65

II. Répartition des emplois administratifs (BOP 141)

➤ Consultation du comité social d'administration (CSA)

	Variation des moyens
Personnels administratifs en EPLE (ETP)	-2